

Compte-rendu sommaire du Conseil municipal du 10 juillet 2023

Article L. 2121-15 et 2121-25 du CGTC

Heure du début de séance : 19h
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Procuration : Madame Isabelle BUREL, procuration à Madame Odile DIVANAC'H, Madame Carine GUILLO, procuration à Monsieur Yves KERISIT, Madame Nelly MARECHAL, procuration à Monsieur Jean-Laurent KERNEVEZ, Monsieur Jean-Pierre Le Coz, procuration à Monsieur Robert GONIDOU
Nombre de votants : 19
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Laurent KERNEVEZ

Madame Céline Goudédranche, chargée de projets, assiste au conseil municipal comme auxiliaire de séance.

Monsieur le Maire fait l'appel puis propose à l'ensemble du Conseil de valider le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2023.

- Compte rendu approuvé à l'unanimité

Monsieur Henri Moan rappelle que le compte-rendu du Conseil Municipal doit être fourni et affiché dans les 15 jours suivant le Conseil.

Madame Guillou demande pourquoi le choix des entreprises pour la revitalisation commerciale n'est pas à l'ordre du jour. Monsieur le Maire lui répond que les négociations avec les entreprises sont toujours en cours et que les travaux de gros œuvre seront exécutés sur devis au plus tôt pour éviter de prendre du retard dans l'installation des commerces.

Madame Guillou demande l'ajout d'un point concernant le quartier de Lochrist et l'entretien que Monsieur le Maire a eu avec les pétitionnaires de ce quartier. Monsieur le Maire accepte de rajouter ce point d'information en fin de Conseil.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil pour ajouter un point à l'ordre du jour concernant la prise en charge des frais de déplacement des élus pour le Salon des maires 2023. Cet ajout est validé à l'unanimité.

REDEVANCE OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC (TERRASSES)

Monsieur le Maire précise que pour plus d'équité, il est prévu d'appliquer une redevance d'occupation des espaces publics en fonction de la surface sollicitée par les commerçants. Monsieur le Maire propose 10€ par mètre carré à l'année. Monsieur Henri Moan et Monsieur Dominique Evenat estiment

qu'il faudrait un tarif beaucoup plus élevé. Monsieur le Maire ne souhaite pas pénaliser les commerçants et veut maintenir ce tarif à 10€ du mètre carré. Monsieur Henri Moan interroge Monsieur le Maire sur les parasols et tables acquis par la municipalité il y a 5 ans. Monsieur le Maire lui répond que les parasols sont, pour la plupart, en mauvais état et stockés aux ateliers municipaux. Les tables et les chaises sont réparties auprès des différents commerçants qui en ont fait la demande.

- Proposition acceptée, 1 voix contre, 3 abstentions, 15 voix pour

LOYER BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire sollicite le Conseil pour la signature d'un nouveau bail concernant l'ancienne trésorerie au 1 place de la gare, le loyer proposé est de 350 € par mois.

- Proposition acceptée à l'unanimité

DELIBERATION POUR LE PAIEMENT DES CONSOMMATIONS D'EAU ET D'ELECTRICITE DES UTILISATEURS DES RESEAUX DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de faire participer les food-trucks aux consommations d'eau et d'électricité. Il propose donc de demander le remboursement des consommations constatées. Monsieur le Maire précise également que les demandes de participation seront rétroactives en s'appuyant sur les factures reçues. Monsieur Henri Moan demande que des compteurs provisoires soient installés pour clarifier les choses. Monsieur le Maire propose d'étudier cette option.

- Proposition acceptée à l'unanimité

VENTE DE L'IMMEUBLE PLACE DE LA GARE (ANCIENNE TRESORERIE)

Monsieur le Maire propose de faire estimer et de mettre en vente ce bâtiment qui accueillait la trésorerie. Monsieur Henri Moan propose de faire passer le service des domaines pour l'estimation mais Monsieur le Maire lui précise qu'ils ne se déplacent que pour des biens supérieurs à 200 000 €.

- Proposition acceptée à l'unanimité

MODIFICATION DELIBERATION VENTE DE L'ANCIENNE ECOLE RUE MARCEL PELLAY

Monsieur le Maire indique que la vente de ce bâtiment ayant tardé, la date indiquée sur la délibération précédente n'est plus actuelle. Il convient de prendre une nouvelle délibération.

- Proposition adoptée à l'unanimité

AVENANTS AU CHANTIER CITE MUSICALE

Les travaux de curage du bâtiment ont fait apparaître des murs qui peuvent être jointoyés. L'entreprise de gros-œuvre a donc proposé un avenant pour le déjointoyage, le sablage et le rejointoyage de ces murs. Cette plus-value pour ce lot entrainera une moins-value pour le lot cloison sèche.

- Proposition adoptée à l'unanimité, 15 voix pour, 4 voix contre

Un autre avenant doit être pris pour modifier l'attribution des lots pour les travaux du Petit Séminaire. Le Lot plomberie avait été inscrit en TTC au lieu du prix hors taxe. Il convient de corriger cette erreur par une nouvelle délibération.

- Proposition adoptée, 15 voix pour, 4 voix contre

CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU QUARTIER DE KERIDREUFF

Monsieur le Maire présente l'analyse des offres et précise que des moins-values pourraient intervenir quand le réseau d'eau pluviale aura été diagnostiqué.

Monsieur Henri Moan regrette l'absence de commission qui aurait permis de discuter de ce projet. Monsieur le Maire lui répond que l'instance de discussion et de décision est bien le Conseil Municipal.

- L'entreprise Le Roux est retenue avec 15 voix pour et 4 abstentions

PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES

Monsieur le Maire présente le calcul qui a permis de déterminer le coût moyen d'un élève de l'école publique, soit 1 700,93 € pour un élève en classe maternelle et 405,57 € pour un élève en classe primaire.

- Le Conseil approuve la participation de 14 745,50 € pour l'école Diwan et de 30 629,06 € pour l'école Notre Dame de Roscudon à l'unanimité

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Yves Kérisit, adjoint aux finances, présente les demandes de subventions reçues depuis le dernier Conseil. Il est proposé d'accorder :

- 800€ (pour 1400€ demandés) au club de football de Pont-Croix
- 150€ au club de tennis du Cap Sizun (soit 25€ x 6 joueurs)
- 500€ à Jason Grandry pour sa préparation aux Jeux Olympiques 2024 en judo handisport.

La demande de l'association « Pas de quartier » est refusée pour être intégrée au projet de la cité musicale qui gère les activités culturelles de la commune. La demande de l'association Dorn Ha Dorn est refusée, car elle concerne une problématique de loyer et non une animation.

- Proposition adoptée à l'unanimité

CHOIX DES PROJETS FINANCES DANS LE CADRE DU SOUTIEN A LA RESTAURATION DU PATRIMOINE PRIVE

Monsieur le Maire présente les projets qui peuvent être soutenus par la région (15% du montant total des travaux) et par la Mairie (5% du montant).

- Proposition adoptée à l'unanimité

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LISTE ELECTORALE

Il est proposé que cette commission se compose de :

- Sandra Stéphan
- Odile Divanac'h

- Yves Kérisit
- Henri Moan
- Dominique Evenat

➤ Proposition adoptée à l'unanimité

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente la proposition de modification du règlement qui intègre l'envoi des questions diverses 48 heures avant le conseil pour que Monsieur le Maire puisse apporter des réponses argumentées.

➤ Proposition adoptée à l'unanimité

NOMINATION D'UN DEONTOLOGUE POUR LA COMMUNE

Il est proposé de nommer Madame Perrier-Gras pour exercer cette mission.

➤ Proposition adoptée à l'unanimité

INSTAURATION D'UN DROIT DE PASSAGE

Monsieur le Maire présente la demande du propriétaire de la parcelle AB 28 qui sollicite un droit de passage sur la parcelle AB 530 appartenant à la commune de Pont-Croix.

➤ Proposition adoptée à l'unanimité

Madame Sandra Stéphan stipule qu'il faudra déterminer le coût d'instauration et d'entretien de cette servitude.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

➤ Proposition adoptée à l'unanimité

CREATION DE POSTES NON-PERMANENT

Monsieur le Maire présente les besoins en postes non-permanents et sollicite l'approbation du conseil.

➤ Proposition adoptée à l'unanimité

INSTAURATION DE L'INDEMNITE FORFAIT TELETRAVAIL

Il s'agit d'une obligation pour les employeurs. Il est proposé 2,5 € par jour pour 2022 et 2,88 € pour 2023.

➤ Proposition adoptée à l'unanimité

REMBOURSEMENT DES FRAIS POUR PARTICIPATION AU SALON DES MAIRES

Monsieur le Maire propose que le bureau municipal se rende au salon des maires en novembre 2023. Il sollicite le conseil municipal pour que les frais engagés par les élus leur soient remboursés.

➤ Proposition adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

- Madame Jeannine Guillou interroge le maire sur la pétition et l'entretien qu'il a eu avec les habitants de Langroas et Lochrist. Monsieur le Maire indique que la pétition et la rencontre concernaient la vitesse excessive des véhicules sur la route de Lochrist. Il est prévu des aménagements, notamment des stops sur cette route à la hauteur de la voie verte et peut être un ralentisseur au panneau d'entrée de ville. Monsieur le Maire précise qu'il est urgent de statuer sur la vitesse en agglomération et notamment une réduction à 30 km heure. Ce sujet fera l'objet d'un point lors d'un prochain conseil municipal. Monsieur le Maire est interrogé sur le devenir du terrain de foot et des vestiaires. Il indique que les propriétaires du camping ont fait part d'une demande pour agrandir leur propriété et notamment créer un espace d'accueil camping-car qui n'existe plus sur la commune. De plus, les gérants du camping ont l'obligation de vivre sur le camping et sollicitent la mairie pour l'acquisition des vestiaires du terrain de foot qui pourraient être transformés en logement. D'autre part, les riverains souhaitent que des aménagements soient prévus pour les jeunes habitants du quartier. Monsieur le Maire précise bien qu'il s'agit là d'une demande des gérants du camping et des riverains, en aucun cas d'un projet communal. Il indique que le Conseil municipal devra se pencher sur cette demande lors d'un prochain Conseil. Madame Sandra Stephan indique qu'il serait nécessaire de créer un groupe de travail sur ce projet. Monsieur Yves Kérisit précise que la priorité est la création de la Halle de sport.

Monsieur le Maire lève la séance.

Fin de la réunion du conseil à 20h33.

Fait et affiché à Pont-Croix le 20 juillet 2023

Le Maire
Benoît Lauriou